



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1325 du 6 Mai 2009

Sommaire

	<u>PAGES</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Communiqué CGT : Un 1 ^{er} Mai 2009 exceptionnel !	3
4. Communiqué intersyndical suite au 1 ^{er} Mai	4
5. Grenelle de la mer :	
- Adresse fédérale aux militants	5
- Relevé de décisions de la mission au cabinet du 20 avril	6-7
- Lettre du directeur de cabinet à la CGT	8
6. Motion intersyndicale sur la mutualisation ONEMA-ONCFS	9-11
7. Lettre intersyndicale sur la mutualisation ONEMA-ONCFS	12-13
8. Réunion du 23 avril sur la fusion des corps B techniques	
- Déclaration CGT	14-15
- Compte-rendu	16-17
9. Compte-rendu commission 5 du CCAS du 24 mars 2009	18-19
10. Lettre OFICT n°4 d'avril 2009	20-24
11. Communiqué de l'UGICT sur les stages dans la Fonction Publique	25
12. Rapport sur la mission d'étude sur l'avenir des corps d'ingénieurs de l'Etat	
- Résumé et commentaires CGT	26-30
- Les grands corps d'ingénieurs à la moulinette de la RGPP	31-34



AGENDA

Mardi 5 mai 2009 :

Groupe d'échanges du Meeddat

Mercredi 6 mai 2009 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 6 mai 2009 :

Groupe de rédaction du 14^{ème} Congrès Fédéral
« quel service public »

Jeudi 7 mai 2009 :

Groupe de travail du C.C.H.S.
« bien être au travail »

Jeudi 7 mai 2009 :

Bureau de l'UGFF

Lundi 11 au vendredi 15 Mai 2009 : Congrès de l'UGFF

Mardi 12 Mai 2009 :

Rencontre CGT/MEEDDAT sur les implantations
des syndicats à la Défense

Vendredi 15 Mai 2009 :

Commission de suivi du C.C.H.S.

Mardi 19 Mai 2009 :

Audience CGT au MEEDDAT sur le CVRH
et évaluation des personnels

Mercredi 20 Mai 2009 :

O.S./MEEDDAT groupe de travail
« Personnels d'exploitation dans les DIR »

Mardi 26 Mai 2009 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 27 Mai 2009 :

Groupe d'échanges du MEEDDAT



INFOS BREVES



HÔPITAUX Les syndicats veulent amplifier et poursuivre la mobilisation

Dans les suites de la manifestation historique qui s'est tenue à Paris le 28 avril, rassemblant les personnels hospitaliers toutes catégories confondues, les organisations syndicales des personnels et les organisations syndicales de médecins se sont rencontrées le 29 avril 2009 pour envisager l'élargissement du mouvement contre la loi Bachelot et pour la défense du service public hospitalier.



CATERPILLAR La justice débout la direction et la renvoie dans ses cordes pour négocier avec les syndicats

Le juge des référés du tribunal de grande instance de Grenoble a statué ce lundi en faveur des salariés et a donc débouté la direction du groupe américain qui lui avait demandé de valider son plan social de 733 licenciements.



PÔLE MUTUALISTE La CGT sera très exigeante sur le projet de constitution d'un grand pôle mutualiste entre la MACIF, la MAIF et la MATMUT Déclaration CGT

La MACIF, la MAIF et la MATMUT ont récemment annoncé leur intention de créer un grand pôle mutualiste se concrétisant par la création d'une SGAM (société de groupe d'assurance mutuelle). Cette nouvelle structure permettrait une mise en commun de moyens, en mettant en place une solidarité financière entre les 3 groupes.

La CGT en prend acte.



ELECTIONS EUROPEENNES Elire des élus soucieux des intérêts et des revendications des salariés Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale

Le 7 juin 2009 auront lieu les élections européennes. 72 députés siégeront pour la France au Parlement Européen. Cette élection concerne directement tous les salariés, tous les citoyens. Le Parlement Européen est la seule institution européenne élue au suffrage universel direct par les électeurs des 27 pays membres de l'Union. Il participe à l'élaboration et à l'adoption des directives et règlements européens qu'il peut agréer, modifier, voire rejeter. 70 % de la production législative en France découle des textes européens.



TRAVAIL DOMINICAL Laissez-nous le dimanche !!! Communiqué de la CGT

C'est cette fois par la voix du ministre Brice HORTEFEUX que l'agression contre le droit au repos dominical revient sur le devant de la scène. Après avoir battue en brèche une première fois à l'Assemblée Nationale, après avoir été retirée le mois dernier des débats au Sénat, une nouvelle fois le gouvernement persiste dans sa volonté de déstructurer les repères collectifs de notre société.



PLAN D'URGENCE POUR L'EMPLOI DES JEUNES Aider les jeunes ne peut pas se résumer à aider les entreprises Communiqué de la CGT

Depuis 32 ans, les jeunes sont les grands oubliés des politiques sociales et de l'emploi. De nombreux « plans jeunes » se sont succédés pendant toutes ces années et se sont soldés à chaque fois par l'échec : Contrat de qualification, stages, contrat emploi solidarité, contrat emploi jeunes, Smic jeunes, CPE, CAE, CIE...



REMUNERATION ET TEMPS DE TRAVAIL La Cgt a formé une plainte auprès du Conseil de l'Europe

La plainte de la CGT sur le temps de travail auprès du Conseil de l'Europe jugée recevable

La CGT a formé une plainte auprès du Conseil de l'Europe contre le gouvernement français pour violation de la Charte sociale européenne sur plusieurs points, en matière de temps de travail et de rémunération, relevant en particulier de la loi du 20 août 2008. Dans sa décision du 30 mars 2009, le Comité européen des droits sociaux déclare la réclamation de la CGT recevable. Par conséquent, le gouvernement français va devoir s'expliquer avant le 12 juin, devant les instances du Conseil de l'Europe, sur :



FORMATION PROFESSIONNELLE Le gouvernement doit revoir son projet de loi Communiqué de la CGT

Le 14 avril, Laurent WAUQUIEZ a présenté le projet de loi formation professionnelle du gouvernement au Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (CNFPTLV). Son projet a été massivement rejeté par 21 voix contre (dont la CGT), 16 abstentions et seulement 7 voix pour. La CGT ne se satisfait pas de cette situation. Elle attend du gouvernement et du parlement l'adoption de mesures à la hauteur du contexte social et économique actuel.

En toute logique le gouvernement devrait tenir compte de cet avis et revoir son projet.

La suite sur : [www.cg](http://www.cg.fr)



Un 1er mai 2009 exceptionnel !

Le 1er mai 2009 a vu une participation exceptionnelle aux manifestations. La CGT recense près de 1 200 000 manifestants pour 283 initiatives sur l'ensemble du territoire. C'est 5 fois plus important qu'en 2008, 3 fois plus important qu'en 2003 année du conflit sur les retraites. Cette troisième journée de mobilisation interprofessionnelle coordonnée cette année, par la participation de nombreux salariés du privé et du public issus de grandes comme de petites entreprises, de retraités, de chômeurs, des étudiants... marque une nouvelle étape et atteste d'une réelle détermination à ce que les revendications soient rapidement entendues.

L'appel unitaire inédit des syndicats pour ce 1er Mai a contribué à mobiliser de nouveaux participants aux manifestations, parfois venus en famille. Ce 1er Mai a contribué à élargir l'engagement des salariés dans l'action.

L'exigence de réponses concrètes aux problèmes d'emploi, de chômage, de protection sociale, de pouvoir d'achat, de services publics, était au cœur des revendications portées dans les cortèges.

C'est la confirmation de la justesse des revendications contenues dans la plateforme commune des syndicats.

Le Président de la République, le Gouvernement et le Patronat auraient tort de banaliser la situation alors que 70% de français approuvent la démarche des syndicats.

L'entêtement gouvernemental et patronal est une nouvelle fois dénoncé. Des réponses concrètes et urgentes sont attendues dans les entreprises, les branches, les territoires et au niveau national.

La CGT invite ses organisations à prendre appui sur cette journée réussie pour être à l'initiative d'autres rendez-vous dans les entreprises et les branches professionnelles.

La CGT assurera sa participation aux euromanifestations de Madrid, Bruxelles, Berlin et Prague les 14, 15 et 16 mai en convergence avec les autres salariés et leurs syndicats en Europe.

La CGT contribuera lors de la réunion intersyndicale du lundi 4 mai à dessiner de nouveaux rendez-vous revendicatifs de hauts niveaux coordonnés pour les mois de mai et juin.

C'est bien en poursuivant sur une démarche de rassemblement et d'élargissement de la participation à la lutte que nous créerons les meilleures conditions afin que les revendications soient satisfaites.

Montreuil, le 1er mai 2009

Communiqué des organisations syndicales

CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

Le 1er Mai 2009 a été une journée historique tant en raison de l'unité des huit organisations syndicales, qu'en raison de l'ampleur de la mobilisation au travers de plus de 280 rassemblements dans toute la France.

Troisième mobilisation à l'appel des huit organisations syndicales en quatre mois, ce 1er mai témoigne d'un enracinement de la mobilisation et de la détermination des salariés, demandeurs d'emploi et retraités à exprimer leurs revendications et à obtenir des réponses. Le gouvernement et le patronat auraient tort de les traiter par le déni et le mépris, alors que la crise, le chômage, les licenciements, les suppressions d'emploi et les politiques de fragilisation des services publics les percutent de plein fouet.

C'est pourquoi les organisations syndicales appellent solennellement le gouvernement et le patronat à prendre en compte l'ampleur de ces rassemblements qui expriment inquiétude, désarroi et profond sentiment d'injustice. Sur la base de leur déclaration commune du 5 janvier, elles préciseront, dans les prochains jours, des propositions sur lesquelles elles attendent des réponses rapides du gouvernement et du patronat.

Les huit organisations syndicales appellent les salariés à faire du 26 mai 2009 une journée de mobilisations décentralisées dans des modalités diverses en fonction des réalités locales et visant à la participation du plus grand nombre.

Elles soutiennent les manifestations syndicales européennes de la mi-mai.

Les huit organisations syndicales appellent aussi à une grande journée de manifestations dans toute la France le 13 juin 2009.

Paris, le 4 mai 2009



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Adresse aux militants

Montreuil, le 30 avril 2009.

Chers camarades,

A partir du Relevé de décisions de la réunion du 20 avril 2009 avec le Cabinet du Ministre (compte-rendu disponible ci-après : <http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/CRAudiencecabinetGrenelleMer200409-1.pdf>) et suite aux décisions du Bureau fédéral du 29 avril sur le plan de travail et de mobilisations des composantes de la Fédération, le Collectif fédéral Mer va se réunir très prochainement (mi-mai) pour engager les initiatives suivantes : organisation de réunions au niveau régional pour rassembler l'ensemble des militants des syndicats nationaux concernés par la réforme des services maritimes de l'Etat, participation aux réunions qui seront organisées par les comités régionaux de la CGT afin de confédéraliser l'approche et les propositions à faire au Grenelle de la mer en préparation de l'intervention de la CGT dans le cadre des Grenelles de la mer régionaux organisés par l'Etat (Préfets de région) qui se tiendront du 8 au 25 juin.

Cette démarche de la CGT au niveau Fédéral et Confédéral, ouvre des espaces de mobilisations sur le terrain pour être visible y compris au niveau de la presse (il est envisagé la tenue d'une conférence de presse à l'initiative du comité régional CGT à La Rochelle). Ces mobilisations sont indispensables pour nous permettre de faire valoir nos revendications et propositions sur l'outil et l'organisation des services maritimes de l'Etat dont les décisions devront tenir compte des conséquences du Grenelle. C'est bien là la traduction de la réunion du 20 avril au Cabinet du ministre qui permet de donner aux personnels des nouveaux leviers de leur intervention notamment la tenue prochaine d'un CTP Ministériel consacré à la mer et littoral.

Sur ces bases là, le Collectif fédéral Mer préparera une plate-forme revendicatives : missions, moyens, organisation de travail, ... pour engager de véritables négociations avec le ministre qui n'ont pas encore eu lieu et qui seront autant de point d'appui pour les comités régionaux CGT dans leurs interventions.

Cette démarche repose aussi sur l'impulsion des syndicats nationaux afin de bien articuler ce travail avec toute la CGT sur les territoires.

Dossier complet sur le Grenelle de la mer : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique432>

Pour la Fédération CGT Equipement-Environnement,
Nicolas BAILLE
Secrétaire général adjoint
Gérard LE BRIQUER
Animateur du Collectif Mer

Copie :

Membres du Collectif fédéral Mer + Daniel Geneste pour la Confédération.



Montreuil le 27 Avril 2009

Relevé de décisions de la réunion du 20 avril 2009 avec le Cabinet du Ministre

Participants : Daniel GENESTE; responsable du Grenelle de la Mer, représentant confédéral et membre du groupe 4 du Grenelle de la mer; Gérard Le BRIQUER, du bureau fédéral et membre du groupe 3 du Grenelle de la Mer, André GODEC, secrétaire général du syndicat National des Affaires maritimes¹ ; Francis COMBROUZE, secrétaire général de l'Union Fédérale Environnement et membre du collectif confédéral développement durable.

GRENELLE DE LA MER : MOYENS ET ORGANISATION DES SERVICES MARITIMES DE L'ETAT, LA CGT IMPOSE AU MINISTRE DE LEVER LES AMBIGUÏTES

Bref rappel des faits

Dans le cadre du Grenelle de la Mer, lors de la première réunion du groupe 4 sur la gouvernance, la CGT a fait part de son étonnement de constater que le sujet semblait clos du fait de la présentation d'une réorganisation des services maritimes dans le document de presse du 27 mars, qu'il semblait que « la charrue avait été mise avant les bœufs », d'autant que le mandat prévu pour le groupe lui interdisait toute discussion sur ce point.

En parallèle et en interne le ministère a informé les syndicats du MEEDDAT dont la CGT, de cette réorganisation, en la situant dans les conclusions du Grenelle de la Mer, alors que la table ronde n'a pas eu lieu, et dans la logique RGPP imposant 15 % de suppression d'emplois sur le programme Sécurité et Affaires Maritimes (SAM) : la CGT a fait part de son désaccord, comme elle l'avait dénoncé dans son communiqué fédéral en date du 28 mars sur le Grenelle de la mer .

Explication du cabinet sur le Grenelle de la mer

Voulant lever l'ambiguïté sur l'amalgame entre le Grenelle de la mer et la réforme des services maritimes en cours présentée à bien des égards au nom du Grenelle, Xavier DEGOS directeur adjoint du cabinet donne les explications sur l'historique du cheminement gouvernemental qui a conduit à cette réorganisation du secteur maritime en arguant de la volonté de donner de la visibilité sur ce secteur non prise en compte dans le Grenelle de l'environnement. Mais la mise en œuvre de l'organisation territoriale du MEEDDAT et de l'Etat étant bien avancée, il justifiait le fait que la réforme ne pouvait plus attendre et que la RGPP imposait de l'appliquer également au secteur maritime en voulant donner une clarté à la politique maritime de la FRANCE , soit dit en passant à commencer par la suppression de 190 ETP !!!!

La CGT pose les exigences des personnels concernés et des salariés

¹ Nicolas Mayer, secrétaire adjoint du syndicat est membre du groupe 1 du Grenelle de la mer

La CGT affirme que l'impression que les décisions sont prises avant que les travaux des commissions du Grenelle ne soient entamés, correspond à la réalité de la méthode suivie sur ce point jusqu'ici. Il est nécessaire de sortir de l'ambiguïté.

Si la CGT reconnaît que ce n'est pas la gouvernance à « cinq collègues » du Grenelle de la mer qui doit décider du détail de l'organisation de l'Etat, elle demande que tous les participants reçoivent un état des lieux synthétique des missions et moyens des services maritimes. Le débat sur les politiques actuelles et nouvelles pour relever les défis d'une gestion durable du milieu littoral et maritime, ne peut échapper à la question des moyens et du comment. Cela exige une expertise avec l'ensemble des personnels.

Le Gouvernement devra rediscuter avec les organisations syndicales du MEEDDAT, après les tables rondes et les conclusions qui seront données, après un premier débat au CTPM à venir sur les orientations de réorganisation des services présentées début avril.

Pour notre organisation syndicale, il ne doit y avoir **ni amalgame ni neutralité** mais utilisation d'un outil paritaire adéquat pour discuter des missions et moyens des services maritimes de l'Etat.

La CGT déplore que pas une seule réunion de vraie concertation sur le sujet n'ait eu lieu, aucune étude d'impact envisagée et condamne le fait arbitraire de supprimer 190 emplois.

Nous réaffirmons l'exigence de moyens au vu des difficultés et évolutions actuelles, avec une clause de réexamen en face des décisions du Grenelle.

La CGT demande que le prochain CTPM (fin mai) comporte un premier point de discussion sur l'ensemble des questions communes aux champs de compétences du MEEDDAT concernant les services maritimes (Affaires maritimes, Phares et Balises, Armement unique, services des DDE/DDEA spécialisé, SMIB et SMNO, domaine public maritime ainsi que les Officiers de ports et l'ENIM.) et rappelle que le Ministre s'y était engagé. **Une autre réunion du CTPM à l'automne devant y revenir au vu des conclusions du Grenelle de la mer et avant les décisions de mise en place des moyens et d'organisation des services.**

Le cabinet s'engage à écrire une lettre précisant la position du Gouvernement.

Le Grenelle doit **sécuriser la vision maritime** du gouvernement. Il convient de préciser donc les deux exercices distincts mais pas sans lien ; entre ce qui est de l'organisationnel, qui relève du gouvernement et du CTPM, les décisions devant tenir compte des conséquences du Grenelle, et ce qui relève de la discussion générale des collègues du Grenelle de la Mer.

- ✓ il confirme que les travaux du groupe ne sont pas limitatifs, même si le mandat initial du ministère ne sera pas rectifié. Le groupe est tout à fait habilité à traiter des aspects qu'il juge utile et particulièrement en ce qui concerne **la gouvernance interne eu égard aux moyens qu'il pensera nécessaire de faire valoir pour mettre en œuvre ;**
- ✓ A ce titre il indique que les **documents qui ont pu circuler depuis le ministère et laissant entendre des décisions prédéfinies relèvent de formulations maladroites qui sont à considérer retirées**, même si la réforme de l'Etat reste initiée dans sa globalité et ses principes ;
- ✓ Il insiste sur le fait que le groupe ne doit pas se limiter dans ses travaux « ne vous privez de rien », tant sur les **constats que sur les propositions, c'est la négociation finale, d'une part, et les arbitrages ministériels, d'autre part, qui auront seuls la responsabilité de retenir ou pas.**

Conclusions de la CGT

Incontestablement, nous avons fait bouger une ligne, ouvert un espace et des points d'appuis utiles pour l'action syndicale de la Fédération de l'Équipement-Environnement CGT et la mobilisation au sein des services du MEEDDAT concernés.

La Fédération appelle toutes ses composantes dès à présent, à s'investir pour la mobilisation des personnels à partir des besoins d'organisation de travail et de moyens. La Fédération propose à son collectif mer d'envisager la possibilité d'organiser, d'ici fin mai, des réunions communes régionales aux organisations et syndicats de la Fédération sur le terrain afin de se préparer à être présent, avec les comités régionaux CGT et les autres professions, à la tenue de réunions du Grenelle de la mer dans les régions qui auront lieu du 8 au 25 juin 2009.

Il nous faut bien articuler notre présence dans ce processus avec des mobilisations concrètes sur le terrain faisant valoir nos revendications avec le souci d'intégrer tout l'univers mer, maritime et littoral en territoire.

Pour la CGT, Grenelle de la mer et réforme des services maritimes, ni amalgame ni neutralité ; mais l'exigence de moyens et d'organisation publics pour mettre en œuvre les engagements est incontournable.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le directeur du cabinet du ministre d'État

Paris, le 28 AVR. 2009

Nos réf : D09006883

Messieurs les Secrétaires Généraux,

A la suite de la rencontre qui a eu lieu le 20 avril au sein du cabinet du ministre d'État avec la confédération CGT, la Fédération CGT Équipement-environnement et le SNPAM-CGT, il a semblé utile de préciser la méthode d'élaboration de la réforme de l'organisation administrative territoriale de l'État dans le domaine maritime, au moment où se déroule le Grenelle de la Mer.

Le mandat du groupe de travail n°4 du Grenelle de la Mer le précise, il "exclut la gouvernance interne des acteurs (Union européenne, État... ; qu'il s'agisse de l'organisation de ses autorités ou services ou des modalités de ses décisions)".

Le lieu de l'échange et de la concertation sur cette réforme de l'organisation administrative territoriale de l'État dans le domaine maritime se situe donc naturellement au sein des instances de dialogue existantes au MEEDDAT et qui réunissent l'administration et les organisations syndicales représentatives. Une réunion du groupe d'échanges pourrait ainsi être organisée avant la tenue d'un CTP ministériel portant sur cette problématique.

Il est toutefois bien évident que, le Grenelle de la Mer visant à définir une ambition maritime pour la France, ses débats ont des conséquences en termes de missions, d'activités ou de moyens des services de l'État. Ainsi, si la définition de l'organisation administrative de l'État est clairement distincte du Grenelle de la Mer, elle n'est pas sans lien avec les conclusions qui s'en dégageront et que l'État choisira de retenir en définitive.

Je vous prie de croire, Messieurs les Secrétaires Généraux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Jean-François CARENCO

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

- Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire Général de la Fédération
Nationale CGT Équipement
- Monsieur Daniel GENESTE
Secrétaire Général de l'UIT CGT
263 rue de Paris - Case 543
93515 Montreuil Cedex



MOTION INTER SYNDICALE

20 AVRIL 2009

Le conseil de la modernisation des politiques publiques a décidé, le 4 avril 2008 de :

« Mutualiser les effectifs de police de l'eau (ONEMA) et de la nature (ONCFS) sous l'autorité du DDEA afin de disposer d'une taille critique et de renforcer les coopérations entre police administrative (DDEA) et police judiciaire (Offices de l'eau et de la chasse). »

Il ne définit pas quelle est cette « taille critique », passe sous silence que dans de nombreux départements et depuis trop longtemps, les services de l'ONEMA et de l'ONCFS sont en dessous, de plus de 10%, de leurs « effectifs cibles », ce qui signifie que la priorité logique est de pourvoir les postes vacants (au moins 60 postes à l'ONEMA et 150 à l'ONCFS). Enfin, il fait comme si la police administrative n'était effectuée qu'au niveau départemental, alors qu'une partie significative des avis techniques à l'administration en matière d'eau et de biodiversité sont effectués par les délégations régionales, en particulier pour les dossiers les plus complexes.

« Dans le domaine de l'eau, la mutualisation et la rationalisation entre les agences de l'eau et l'Onema, de la gestion des données (essentielles pour remplir les obligations communautaires) permettrait une efficacité accrue. »

Ce deuxième point prenait une notion plus large de « mutualisation d'une partie des moyens des agences de l'eau et de l'Onema » dans le dossier du conseil de modernisation des politiques publiques du 10 juin 2008. Lors de cette réunion, ce même conseil généralisait aux opérateurs le principe du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, comme pour l'ensemble des administrations de l'Etat, alors même que les missions augmentent fortement du fait des réglementations communautaires en vigueur (directive cadre sur l'eau...), et plus récemment, suite au Grenelle de l'Environnement.

Depuis fin 2007, le MEEDDAT et les directeurs généraux des établissements publics concernés travaillent, sans aucune concertation, dans le plus grand secret, à la déclinaison de ces décisions. Aujourd'hui, l'ossature précise de ces mesures est arrêtée, notamment au travers de l'instruction interministérielle du 25 février 2009. Celle-ci prévoit :

- *« la poursuite du travail déjà engagé pour élaborer conjointement des plans de contrôle eau - nature et les mettre en œuvre en 2009 sous le pilotage du DDEA en concertation avec le(s) Procureur(s) et le Commandant de groupement de Gendarmerie. Une convention tripartite Etat, ONEMA et ONCFS sera conclue pour étendre au domaine chasse et nature le dispositif qui existe déjà pour le domaine de l'eau »,*
- *« le lancement en 2009, dans dix départements (dont la liste sera arrêtée par le MEEDDAT), d'expérimentations d'un service mixte ONEMA-ONCFS pour les missions de police sous le pilotage des DDEA »,*
- *« un bilan des expérimentations en 2010 pour tirer les enseignements sur les conditions de la réussite de la réforme en vue de la généralisation du dispositif en 2011 ».*

Ceci est une politique du fait accompli, sur ordre et sous contrainte RGPP comme dans d'autres secteurs du MEEDDAT, puisque l'expérimentation n'est en fait qu'une préfiguration. En effet, vous organisez une concertation avec les organisations syndicales représentatives, avec l'installation d'un comité de pilotage ce 20 avril 2009, alors que les consignes aux préfets et aux DG sont déjà actées.

Compte tenu de ce qui précède et des conditions d'organisation du comité de pilotage d'aujourd'hui, l'ensemble des organisations syndicales signataires constatent que les conditions élémentaires d'une concertation effective ne sont pas réunies ce jour, et refusent de siéger.



NOS REVENDICATIONS

La protection des milieux aquatiques et de la biodiversité appelle bien une amélioration de l'efficacité des missions. Or, **cette réflexion sur le contenu même de nos missions est absente de la logique RGPP.**

Pour que la concertation affichée ne soit pas un simulacre, nous demandons des garanties sur :

Le maintien de l'intégrité fonctionnelle et structurelle des deux établissements :

- intégrité organisationnelle de chacun des établissements, avec affirmation de la prépondérance de leur structure hiérarchique et fonctionnelle, des échelons national, régional et départemental, sur celle des préfets, avec le maintien d'une activité au plus près du terrain ;
- dans un cadre de compétences à clarifier entre les différents services, cherchant la complémentarité et non la concurrence ou la sous-traitance, chacun conservant les missions pour lesquelles il a fait la preuve de son efficacité ; par exemple, à l'échelon régional, entre DREAL, DR Onema et ONCFS, délégations régionales de l'agence de l'eau ...
- dans un cadre de travail qui garantit le plein déploiement des métiers des agents techniques et techniciens de l'Environnement autour des 4 axes suivants :
 - ↪ le maintien de leur double compétence, technique et de police ;
 - ↪ des missions de terrain à maintenir et à développer, ce qui est le minimum si l'objectif réellement poursuivi est de prévenir et de constater les infractions en lien avec les parquets, ainsi que de recueillir les données sur l'eau et la nature, sous l'impulsion des niveaux régionaux et nationaux des deux EP ; elles sont indispensables à l'acquisition de connaissances et au maintien des réseaux d'acteurs, utiles à la prévention ;
 - ↪ des missions de police administrative, en lien formalisé avec celles assurées par les DR, avec des priorités et des plans de contrôles définis dans le cadre d'une concertation inter-services, à laquelle participent activement les délégations régionales de l'ONEMA et de l'ONCFS. Les priorités départementales ne doivent pas conduire à céder aux lobbies locaux anti-environnementaux.
 - ↪ des missions de police judiciaire qui doivent pouvoir être déployées rapidement et librement, sans pression sur les agents assermentés, avec un cadre nouveau de procédures normalisées, à l'exemple des douanes judiciaires (OPJ, APJ).
- Avec des moyens humains correctement dimensionnés et répartis, dotés de moyens logistiques adaptés : recrutement immédiat dans les corps ATE et TE pour combler les postes vacants et disposer d'un plan pluri-annuel de recrutement pour assurer l'ensemble des missions.



La mise à niveau statutaire des personnels de ces établissements :

- Résorption immédiate des retards sur la gestion des carrières des agents.
- Sur la base des référentiels des emplois réalisés dans chaque établissement, et de la reconnaissance de la réalité des missions exercées par chaque agent :
 - ✓ Requalifier les postes de catégorie C et B en catégorie B et A, pour tenir compte des responsabilités confiées.
 - ✓ Amélioration des régimes indemnitaires.
 - ✓ Extension aux contractuels de l'Onema et de l'ONCFS du dispositif statutaire de 2007 des agences de l'eau, à améliorer, avec reclassement tenant compte des fonctions et qualifications, et non « à l'économie ».

Ces garanties sur l'intégrité des missions des deux établissements et l'engagement de satisfaire les revendications sur les effectifs et les statuts sont un préalable à toute concertation et devront figurer sur un relevé de décisions.

Nous voulons disposer d'un état des lieux sur les missions et les moyens, permettant d'ouvrir un vrai débat sur l'amélioration de l'efficacité des missions de protection de l'environnement.



27 AVRIL 2009

Monsieur le secrétaire général,
Monsieur le directeur général – DGALN,
Madame la directrice – DEB,

Nos organisations syndicales ont lu et remis une motion commune lors de la réunion du 20 avril dernier d'installation du groupe de travail national sur le rapprochement des services départementaux ONCFS et ONEMA, voulu par la RGPP, auquel nous avons refusé de siéger.

Dans la suite de cette réunion, un communiqué diffusé à en tête MEEDDAT-ONCFS-ONEMA fait état de cette motion en indiquant notamment que le sujet sera abordé dans le cadre du prochain groupe d'échanges du CTPM du 5 mai, avant de conclure qu'une prochaine réunion du groupe de travail pourrait se tenir « *après que le ministère ait apporté des éléments de réponse aux dossiers sociaux évoqués par les organisations syndicales* ».

Afin de lever tout malentendu, nous observons que la convocation du 22 avril au groupe du 5 mai adressé aux 4 OS du CTPM comporte trois points à l'ordre du jour, dont aucun n'est en rapport avec le sujet ou avec les revendications de la motion intersyndicale du 20 avril.

Aussi, nous vous demandons dans les meilleurs délais de procéder à la convocation des réunions suivantes, dans un cadre global de réponses correspondant à nos revendications et au relevé de décisions souhaité :

- un groupe de travail sur les contractuels des EP concernés, avec le mandat « amélioration du statut des personnels des agences de l'eau au vu de sa mise en œuvre et application aux contractuels d'autres EPA ». Nous vous rappelons que cela correspond à un engagement de la ministre chargée de l'écologie, pris lors de la mise en place de l'ONEMA, et que la DRH a évoqué ce groupe lors d'un groupe d'échanges le 12 mars dernier.

- un groupe de travail sur les deux corps ATE et TE, incluant ceux des Parcs nationaux, avec le mandat « amélioration statutaire et des éléments de gestion, rémunérations, déroulements de carrière, retraites... ». Nous vous rappelons qu'une première réunion de travail s'est tenue début février sous la présidence du président des CAP des deux corps sur les

aspects mutation et promotion, et que par ailleurs les sujets indemnitaires ont fait l'objet de travaux préparatoires et partiels.

- une réunion globale sur les emplois et recrutements dans les EP concernés en fonction des missions actuelles et celles liées au Grenelle de l'environnement, les politiques de protection des milieux aquatiques et de la biodiversité et les relations entre ces EP entre eux et avec les services déconcentrés du MEEDDAT, les préfets et parquets, qui correspond également aux demandes de notre motion. Ce chantier devra également examiner précisément les moyens opérationnels des services et les qualifications nécessaires à des fonctions de police judiciaire mieux normalisée. A ce sujet nous relevons bien dans le communiqué précité l'affirmation que « *l'intégrité fonctionnelle des établissements n'est clairement pas remise en cause* », que « *toute fusion des structures est exclue* », et que « *le rôle hiérarchique des délégations inter régionales et leurs rôles techniques sont confirmés* ». Toutefois, ces affirmations sont en contradiction avec certains points énoncés dans votre « cahier des charges », notamment ce qui concerne la mutualisation des moyens matériels et l'organisation géographique pressentie. Dans tous les cas, l'emploi, les postes vacants, les recrutements et les conditions d'exercice des missions et les moyens pour les mener à bien, demeurent absents de ce communiqué, alors qu'ils figurent bien également dans notre motion. Nous demandions aussi de disposer au préalable d'un état des lieux complet sur les missions et les moyens, et en rappelons donc l'urgence.

Enfin, s'agissant de la mutualisation de fonctions ONEMA et Agences de l'eau, pour laquelle une réunion est convoquée par la DGALN/DEB le 14 mai prochain, nous vous ferons parvenir une motion particulière commune une semaine avant cette réunion.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez l'importance de situer la convocation des réunions et groupes de travail demandés selon une démarche globale, cohérente et transparente. Une réponse rapide à la motion déposée le 20 avril et à cette lettre, dont copie est adressée aux directeurs des EP concernés, permettrait de progresser.

Nous vous prions de croire, Madame et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'intersyndicale réunissant les organisations signataires,

Francis COMBROUZE (FNEE-CGT), Laurent FAURE (SNE-FSU), Jean HEDOU (FETS-FO), Hubert LEBRETON (CFDT)

Eric GOURDIN (UNSA-Ecologie), Anne AESCHIMANN (SNAPE-Solidaires), EFA-CGC.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Déclaration de la fédération CGT à la réunion du 23 avril 2009 portant sur la fusion des corps « B techniques »

Vous nous conviez à une première réunion sur l'application au MEEDDAT du programme de fusions des corps initié par la fonction publique.

Alors qu'il est prévu un point au groupe d'échange du 5 mai portant sur les fusions pour l'ensemble des corps de la catégorie A à la catégorie C, la réunion de ce jour est centrée sur les corps dits « B Techniques ». Cette inversion du calendrier ne doit rien au hasard. Vous saisissez l'occasion de la réforme générale initiée par la Fonction publique, pour tenter de faire avaliser votre projet de fusion des corps de Contrôleurs des TPE et de TSE. En effet, vous avez exprimé à différentes occasions et dans différentes instances votre volonté de fusionner ces corps. La fédération CGT a dénoncé la méthode de discussion sélective excluant les représentants du personnel du corps des Contrôleurs des TPE.

Ce projet de fusions est inacceptable au regard des missions et des fonctions des agents des corps concernés, sauf à préfigurer l'extinction ou l'externalisation des missions d'exploitation. Concrètement, ce projet signifierait la disparition du corps des Contrôleurs des TPE.

Pour la Fédération CGT, ces fusions s'inscrivent dans la Réforme de l'Etat et la RGPP, avec réduction de moyens et abandon de missions de service public. Le projet du ministère de la fonction publique de diminuer le nombre de corps découle directement de la mise en oeuvre des réformes du gouvernement qui diminuent le nombre de fonctionnaires, accroissent leur flexibilité et leur mobilité.

Sur un autre plan, la grille indiciaire unique proposée par la fonction publique pour la catégorie B ne permet ni le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat de plus de 8% depuis 2001, ni de reconnaître les qualifications des agents de l'ensemble des corps actuels de la catégorie B. Même revalorisé, le début de carrière restera très proche du SMIC, alors qu'il était de 23% supérieur en 1986. Nous sommes loin des besoins et des attentes des personnels, que la CGT porte:

Base de rémunération du SMIC a 1600 Euros brut mensuel

- Niveau d'embauche à BAC : $1,4 \times 1600 \text{ €} = 2240 \text{ €}$ brut mensuel à comparer aux 1416 € du projet fonction publique,
- Niveau d'embauche à BAC+2 : $1,6 \times 1600 \text{ €} = 2560 \text{ €}$ brut mensuel à comparer aux 1494 € du

projet fonction publique,

- Nous sommes loin aussi d'un doublement de la rémunération sur la carrière revendiqué par la CGT

Avec l'allongement de carrière de 28 à 33 ans et l'examen professionnel pour chaque passage de grade, tout est fait pour qu'une carrière ne puisse se dérouler que sur les deux premiers grades, voire sur le seul 2ème grade pour les recrutements à BAC+2.

Ajoutons que la banalisation du classement des TSE dans une grille unique tend à leur dévalorisation, pour de plus un gain minime de seulement 17 points d'indice au dernier échelon.

Enfin, ce projet n'apporte aucun élément de réponse au besoin de vrais débouchés en catégorie A.

Nous dénonçons que la négociation au niveau fonction publique ne porte pas sur l'ensemble de la grille englobant les catégories A, B, C en prenant en compte y compris les revendications de changement de catégorie.

Nous dénonçons le chantage qui pourrait s'exercer sur des corps en refusant la fusion pour les écarter des maigres revalorisations prévues dans la nouvelle grille de catégorie B. le texte de la fonction publique prévoit en l'espèce, que les corps à mission spécifique pourrait en bénéficier en dehors de toute fusion.

Au final, ces mesures présentées comme « la » grande réforme de la catégorie B, maintiennent la précarité dans la Fonction Publique, elles constituent un déclassement et accroissent la flexibilité dans la fonction publique.

Nous ne pouvons les cautionner. La CGT continuera à porter avec les personnels leurs revendications d'améliorations salariales et de déroulement de carrières.

La Défense, le 23 avril 2009



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu de la réunion du 23 avril 2009 sur la fusion des corps « B techniques »

Etaient présents pour la Fédération CGT : Didier PACOT (Fédération), Marie-Hélène THOMAS (SNPTRI), Didier HOREAU (SNPTAS), Philippe GARCIA (USSERE), Patricia CERISAY (Adm centrale).

Participaient pour les autres organisations syndicales : 23 FO, 4 CFDT, 4 UNSA

Le ministère de la Fonction Publique envisage dans le cadre de sa politique de réforme de la Fonction une grande vague de fusions de corps et la réduction du nombre de statuts particuliers. La commande est passée pour tous les ministères, de l'ensemble des trois versants de la Fonction Publique, par note conjointe du ministre du budget, des comptes publics et de la Fonction Publique, Eric WOERTH, et du secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique, André SANTINI. Cette note, du 3 avril 2009, fixe les objectifs de ces fusions.

Chaque ministère doit engager la concertation sur le sujet avec les organisations syndicales et adresser à la DGAFP des propositions de fusions avant fin avril.

La réunion au MEEDDAT, ce 23 avril s'inscrit dans cette démarche.

Convoquée pour 14h30, elle a débuté près de 1heure plus tard. En effet, la salle était trop petite pour accueillir les délégations fédérales, il a fallu changer de bâtiment et de salle.

Cette réunion est la première au MEEDDAT sur le sujet et cible la catégorie « B technique ». Lors d'une réunion du groupe d'échanges le 5 mai prochain, seront abordées les fusions pour l'ensemble des corps, de la catégorie A à la catégorie C.

Les corps concernés par cette intégration dans un corps unique de catégorie B sont : les Contrôleurs des TPE, les Techniciens Supérieurs de l'Equipement, les Techniciens de l'Environnement, les Techniciens Supérieurs de l'IGN et les Techniciens Supérieurs de Météo France. Ne seraient pas concernés les Techniciens Supérieurs du MAP (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) !!!!!. Les autres corps du MEEDDAT (Affaires Maritimes, Transports Terrestres, Industrie...etc) feront l'objet d'une étude dans un 2^{ème} temps. En 2009 les discussions sont engagées pour quelques corps mais il est évident que l'administration poursuivra son programme en vu de fusionner tout ce qui peut l'être, mais dans quelles conditions ? Devront-ils s'intégrer dans le cadre tout prêt sans aucune discussion ?

La réforme de la catégorie B vers une filière unifiée des personnels B techniques au MEEDDAT, une fois les choix de fusions arrêtés, va se préparer selon le calendrier ci-après :

- Etape 0 : présentation aux organisations syndicales le contexte, l'objectif et le principe de la méthode des étapes suivantes,
- Etape 1 : constat de l'évolution des métiers techniques au MEEDDAT – 2 à 3 réunions (fin septembre 2009),
- Etape 2 : étude de faisabilité de l'unification d'une filière B technique (fin décembre 2009) avec pour

objet de fixer les fusions prioritaires, lister les problématiques statutaires, indemnitaires (grille, heures supplémentaires, niveaux de recrutement, promotions...),

- Etape 3 : préparation de la mise en œuvre et mise en œuvre : 2010 - 2011

La Fédération CGT s'est exprimée (déclaration ci-jointe) pour refuser la démarche engagée conformément à la décision de la commission exécutive réunit les 8 et 9 avril 2009. Malgré la demande insistante, l'administration n'a pas voulu répondre sur quels sont les métiers de demain au ministère ?.

Pour la CFDT, le calendrier proposé par l'administration ne va pas assez vite. L'UNSA va dans le même sens et trouve même l'administration pas assez ambitieuse dans son programme de fusions car tous les corps «B techniques» ne sont pas concernés !

Pourquoi une réunion spécifique catégories « B techniques »?.

Le groupe de travail sur l'évolution du corps des techniciens supérieurs de l'Equipement en place depuis 2005, mis en stand by, avait été réactivé en 2008. La question de la fusion des corps de contrôleurs et de techniciens, y avait été abordée en l'absence des représentants du corps des contrôleurs.

L'élue à la CAP centrale des Contrôleurs du SNPTRI, a abondé dans le sens de l'expression de la Fédération CGT et dénoncé la réflexion engagée en catimini pour le corps des contrôleurs (position identique de FO). La disparition du corps des Contrôleurs des TPE, ne se justifie pas au regard des missions exercées par bon nombre d'entre eux, notamment ceux en DIR, dans les voies navigables, les phares et balises...etc., pour eux être à l'exploitation a une signification.

Le secrétaire général du SNPTAS a déclaré être favorable à la fusion des corps des Contrôleurs des TPE et de Techniciens Supérieurs et y travailler avec l'administration depuis longtemps puisqu'à son avis elle correspond à une réalité de terrain.

Pour la Fédération CGT, les fusions s'inscrivent dans la Réforme de l'Etat et la RGPP, avec réduction de moyens, abandon de missions de service public.

Ce qu'attendent les personnels c'est autre chose, ils demandent que l'on réponde à leurs revendications salariales et à leurs besoins de reconnaissance de leurs qualifications...etc

Dans les services, avec les réorganisations successives, les mutualisations, l'abandon de missions (Ingénierie publique..) la suppression de moyens humains et matériels, et au travers des outils de gestion tels que : le répertoire des emplois, la circulaire « mobilité 2009 », l'administration instaure une gestion fongible des corps des différentes catégories qui conduit à la perte de technicité, un gâchis de compétences et une dévalorisation des savoir-faire.

Les personnels souffrent de ces situations, avec la fusion envisagée des corps, pour tous, la situation ne peut que s'aggraver.

On nous fait miroiter un avenir meilleur, ce n'est qu'un miroir aux alouettes.

De l'aveu du MEEDDAT, il n'y aura pas un euro supplémentaire pour les personnels, bien au contraire.....

L'administration du MEEDDAT se livre au chantage et essaie de faire croire que s'il n'y a pas fusion il y aura pas « bénéficie du nouvel espace indiciaire » en projet au niveau Fonction Publique. Projet qui ne satisfait personne et que toutes les organisations s'accordent à critiquer.

DONC UNE SEULE SOLUTION.

Dans chaque service du MEEDDAT :

Débattre pour agir tous ensemble avant qu'il ne soit trop tard.

Exprimer notre opposition à ces projets.

Porter nos exigences de meilleurs salaires et déroulements de carrière.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu Commission n°5 du CCAS du mardi 24 mars 2009

Participaient à la réunion pour la CGT: Kaci Vanderriele, Christian Lauron, André Mandard

I. Bilan de la commission n°5 2004-2008

- Avancée sur l'aide à la scolarité « circulaire de 2006 revalorisation en 2008 ».
- Bilan annuel des crédits des différentes structures (crèches...).
- Retraités, aucune avancée à part l'ouverture du droit au soutien à la scolarité.
- Travailleurs handicapés : - Comité de suivi dû au travail du CCAS.
 - Colloque en 2005.
 - 2007 journée du handicap.

II. Projet de circulaire(soutien à la scolarité)

- La fusion du MEEDAT a obligé de recréer une nouvelle circulaire.
 - Revalorisation du point à 53 euros. Le montant maximum sera de 689 euros.
 - Relèvement du quotient familial à 1350 euros.
 - ½ part supplémentaire (parent isolé ou personne à charge non valide).
 - Nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition.
- Adoption du projet de circulaire lors du CCAS du 28 avril 2009
- Les représentants du personnel demandent que la diffusion se fasse pour la mi-mai, avec application à la rentrée 2009/2010.

III. Détermination des axes de travail pour le prochain mandat.

- Aides au titre de la scolarité
- Petite enfance
- Aides matérielles
- Prêts sociaux
- Retraités
- Handicap

1 Scolarité

Évolution des perspectives positives.

- Collégien interne
- Frontalier
- Erasmus
- Inscription grandes écoles
- Déplacements

- DROM et COM
- Accès au prêt d'installation du CAS pour les étudiants

En fin d'année réflexion en parallèle sur les besoins de demain et le socle interministériel.

2 Petite enfance

- Point sur les berceaux (crèches ministérielles et interministérielles)
- Réseau assistantes maternelles (contrat)
- Aides activités périscolaires
- CESU problème récurrent
- Quelle politique pour demain (besoins, pistes) connaissance du nombre des enfants.

- En région Languedoc-Roussillon, une réflexion est menée sur les moyens autres que les crèches pour la garde des enfants.

Pour l'administration tout est un problème de budget.

3 Suivi des aides matérielles et prêts sociaux

Bilan national : exploitation, constats à faire et réponses à donner.

Mise en place d'un groupe de travail.

- Circulaire à retravailler (9 circulaires existantes)
- Questionnaires à revoir ainsi que les formulaires
- Articulation entre prêts et aides matérielles

4 Retraités

Informations aux retraités : fichiers

Recueil retraités

5 Handicap

Aide sociale spécifique : Aménagement logement (prêt installation) et aménagement véhicule.

Christian Lauron



La Lettre de l'OFICT

Bulletin de l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres Technicien-ne-s

Sommaire

Page 2 : Cadres, ni moutons de Panurge, ni boucs émissaires
Page 3 : Bourse interministérielle de l'emploi public
Page 4 : IGN : à l'heure de la RGPP
Page 5 : Travailler dans une tour, c'est trop dur...

Calendrier des réunions

- 23 avril : réunion du groupe d'échanges du MEEDAT
- 25 mars : réunion OS/MEEDDAT sur ingénierie aéroportuaire

•1er mai : Rassemblements et manifestations unitaires pour la fête du travail

Agenda syndical

- commission exécutive de l'OFICT : 7 mai

Les stages

Cadres et management : pour un management alternatif» (organisé par l'UGICT) • 14 - 19 juin 2009

Institut du Travail de Strasbourg (67).
Contacter : Mireille Gueye
au 01 48 18 85 15 (85 06)

Les textes

Arrêté du MEEDDAT du 2 avril 2009, ouvrant un concours (par spécialités) pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de

l'Etat (26 places)

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 15/05/09.

Epreuves orales d'admission du 21 au 24 sept. 2009.

EDITORIAL

1er mai unitaire : avec les ingénieurs, cadres et techniciens, agir sans réserve !

L'action se poursuit, toujours dans l'unité, après les journées du 29 janvier et du 19 mars. 76% des français considèrent que c'est une bonne chose, 60% que la politique du gouvernement est mauvaise.

L'action du 1er mai s'appuie sur des initiatives multiples dans les entreprises et, à l'Equipement, sur les initiatives prises concernant l'ingénierie publique, la journée d'action du SNPTRI, les actions du SNOA, des AG ou actions diverses comme à l'IGN.

L'encadrement est doublement interpellé : salariés visés par les plans de licenciement, l'intensification du temps de travail, la perte de sens d'un travail dont le but serait de satisfaire les actionnaires, et agents de la mise en oeuvre des stratégies des actionnaires, potentiellement visés, peut-être par les « mises en retenue » de cadres ?

Pour l'encadrement les choix deviennent plus difficiles, dans le MEEDDAT comme ailleurs : avoir à manager la diminution drastique des personnels d'ingénierie dans une DDE(I?A?T?), évaluer l'employabilité dans ce nouveau contexte, peiner pour proposer des projets, remet fortement en cause le positionnement.. La majorité des cadres A ou B n'adhère pas aux réformes gouvernementales, comme l'ensemble des fonctionnaires. Mais il n'est pas question pour eux d'abandonner leur part d'identité professionnelle, leur implication dans la gestion, le management, la technicité. Les cadres et les techniciens du MEEDDAT ont besoin d'être nombreux dans les manifestations du 1er mai, nombreux dans les initiatives de la Fédération et des syndicats.

Nous avons un besoin urgent de leur proposer une CGT qui les accueille sans réserve, où ils peuvent vérifier qu'ils est possible de porter leurs revendications et d'en décider. Pour cela, il faut nécessairement, beaucoup plus de cadres, d'ingénieurs, de techniciens syndiqués : à nous de proposer à nos collègues l'adhésion à la CGT. Avec le développement du mouvement social en cours, dans chaque AG, chaque initiative, nous sommes dans les travaux pratiques.
Pierre Thomas

CADRES : NI MOUTONS DE PANURGE, NI BOUCS EMISSAIRES

Les cadres dans l'action

Pour ceux qui en doutaient encore, les journées unitaires récentes l'ont bien montré : les cadres ont fortement participé aux manifestations, ce qui va bien plus loin que les indications des sondages.

En effet, les enquêtes récentes ont démontré aussi que les cadres soutiennent les revendications défendues dans l'unité par les huit centrales syndicales depuis le 5 janvier, qu'ils sont de plus en plus nombreux à soutenir les journées d'action et qu'ils font largement confiance aux syndicats et au dialogue social pour trouver des solutions.

Cette nouvelle disponibilité pour l'action des salariés les plus qualifiés marque sans doute une rupture qui ne fait pas les affaires du Medef et du gouvernement, lesquels préfèrent la docilité, l'adhésion aveugle et le zèle pour faire passer leurs politiques, leur management. Dès lors, la « radicalisation » des actions revendicatives dont les médias et le gouvernement nous rebattent les oreilles depuis quelques jours pour provoquer un sentiment de peur qui freinerait le développement du mouvement, ne doit pas détourner l'encadrement de ses préoccupations sociales.

Voilà des années que les cadres se plaignent, de plus en plus ouvertement, de la non reconnaissance de leurs qualifications, de leurs responsabilités. Des années aussi, qu'ils sont soumis à un management toxique dont on leur demande d'être les promoteurs zélés.

Manager n'est pas bon pour la santé

Voilà encore qui ne va pas inciter les salariés à devenir cadres. En effet, des chercheurs britanniques en économie et psychologie de l'Université de Warwick viennent de publier une étude selon laquelle une promotion au travail peut s'avérer mauvaise pour la santé et laisse souvent moins de temps aux heureux élus pour consulter leur médecin. Ils ont observé qu'une promotion professionnelle engendre plus de stress dans 10 % des cas et réduit de 20 % le temps consacré à aller voir un docteur. L'équipe travaillait sur l'hypothèse qu'une amélioration du statut profes-

Des années aussi que le signal d'alarme est tiré sur les conséquences individuelles mortifères de ce management qui pousse au suicide.

Parce qu'elle est le syndicat de tous les salariés, la CGT ne se trompe pas d'adversaire. Avec son organisation spécifique des ingénieurs, cadres et techniciens, elle entend faire porter le chapeau de la crise au patronat et au gouvernement qui s'entendent comme larrons en foire pour maintenir intacts tous les mécanismes qui nous y ont conduit. Et lorsqu'elle tient cette ligne syndicale de dénonciation, de proposition et de revendication, la CGT progresse parmi l'encadrement. C'était vrai aux élections prud'homales en décembre et cela vient encore de se vérifier à la BNP où la l'Ugict-Cgt progresse nettement aux récentes élections professionnelles en pleine crise financière.

Qu'il se trouve des individus trop fortement impliqués dans des politiques sociales dévastatrices ne doit pas faire oublier l'essentiel : les cadres ne sont pas responsables de la financiarisation de l'économie.

Ils doivent, singulièrement à l'occasion du 1er mai unitaire, mais d'ores et déjà tout au long d'avril dans les entreprises en lutte, trouver toute leur place dans l'action à partir de leurs revendications.

Texte issu des publications de l'UGICT

sionnel entraînait une amélioration de la santé, conséquence d'une meilleure estime de soi. Mais ils n'ont pas constaté une telle amélioration. Ils ont au contraire observé une plus grande pression psychologique chez leurs cobayes. « Obtenir une promotion à son travail n'est pas aussi formidable qu'on pourrait le croire. Nos recherches montrent que la santé mentale des managers se détériore typiquement après une promotion et d'une façon qui va au-delà du simple court-terme », selon Chris Boyce qui a participé à l'étude.

Brève issue de la lettre électronique de l'UGICT
<http://www.ugict.cgt.fr/nvsite/lettre/lettre255.pdf>

BOURSE INTERMINISTRIELLE DE L'EMPLOI PUBLIC

Une transformation en profondeur de la Fonction publique

La bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP) est en ligne (www.biep.-gouv.fr) depuis juin 2008.

Ce dispositif faisait partie, depuis plusieurs années, d'objectifs à atteindre pour le Gouvernement, ceci en lien avec le répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME).

Ainsi, la BIEP met en ligne (grand public) un vaste panel de propositions d'emplois et héberge par ailleurs sous intranet des propositions d'emplois ou des publications de postes vacants des ministères.

Une consultation rapide des offres publiées et des liens montre que le dispositif n'est pas neutre. Il n'est pas possible de définir la BIEP sous le seul angle d'une ouverture moderne utilisant les TIC, sans regarder l'évolution des finalités recherchées par la Fonction publique.

Prenons le « détail des offres d'emplois ».

Nombre de ces offres stipulent « statut du poste – ouvert aux contractuels »

Aucun système de contrôle du libellé de l'offre n'a été prévu. Les organisations syndicales n'ont pas été associées au dispositif global ; elles ne sont pas consultées sur le fonctionnement quotidien. Il est possible (sans effort particulier) de trouver des offres d'emploi « catégorie C possédant BTS, parlant couramment une langue plus expérience professionnelle ». Nous sommes bien dans l'esprit des offres d'emploi du privé.

Il serait par ailleurs naïf d'imaginer que la mise en place de cette BIEP est sans rapport avec le discours du Président de la République à Nantes annonçant que les néo recrutés de la Fonction publique « devraient pouvoir choisir entre le statut du fonctionnaire et un CDI de droit privé ».

Le rapport Silicani dans sa proposition n° 10 envisage « pour les emplois de direction (directeurs d'administration centrale, préfets, directeurs régionaux, directeurs des principaux établissements publics nationaux, directeurs généraux des collectivités territoriales ou des principaux hôpitaux, etc, l'accessibilité aux agents publics et à des personnes venant du secteur privé. »



L'UGFF pense qu'il est logique que la Fonction publique évolue. Cependant, soyons clair, sous couvert d'évolution et de modernisation par touches successives, le Gouvernement transforme en profondeur la Fonction publique.

Il faudrait faciliter la mobilité. La CGT est pour. Mais s'il s'agit de favoriser le développement du non titulariat, les contractuels, les CDI du privé en lieu et place d'emplois de fonctionnaires, nous sommes contre.

Texte rédigé par l'UGFF

IGN : L'HEURE DE LA RGPP ?

IGN : de fortes interrogations sur l'avenir de service public

L'IGN est confronté depuis plusieurs années à une forte interrogation sur son avenir de service public, liée à des tendances lourdes : producteur public d'information géographique, l'IGN n'a en fait aucun monopole autre que d'usage et se trouve confronté au marché sur l'ensemble de ses activités. Du réseau de repères de nivellement confronté au développement technologique du GPS, à la confrontation du Référentiel à Grande Echelle avec les capacités des collectivités locales à produire leurs propres Systèmes d'Information Géographique, appuyés éventuellement sur d'autres sources. Le développement des NTIC permet paradoxalement à la fois le développement de l'usage de l'information géographique numérisée, et l'intervention de plus en plus massive des entreprises privées pour développer les applications, voire leur tendance à accaparer les données de l'IGN. Le Cadastre fournit des données à l'IGN (le bâti, le parcellaire) et fait l'objet actuellement de nouvelles dispositions législatives).

Dans ces conditions la tutelle gouvernementale a, d'une part, poursuivi une politique quasi constante de diminution des effectifs, de développement de la cat. A (ingénieurs) et de diminution de la dotation de l'État et développement des ressources propres qui atteignent maintenant 50% du budget, ce qui signifie qu'en dehors des réseaux de bases, l'ensemble des produits de service public de l'IGN est tarifé à un prix représentant une forte proportion du coût, et que les productions commerciales représentent un chiffre d'affaires important.

Après plusieurs années d'hésitations, un contrat d'objectif retoqué au dernier moment, puis un directeur général nommé pour quelques mois, l'arrivée de Patrice Parisé au poste de DG, semble annoncer des décisions : après plusieurs mois de réflexion, l'appel à un cabinet d'études, on en arriverait à des propositions : le-dit

cabinet aurait proposé dans un premier temps de scinder l'IGN en une « entité » de service public, proposant les produits au coût de diffusion, une « entité » commerciale et une « entité » Défense gérant les fonds issus du ministère de la Défense, soit un bouleversement de toute la philosophie de gestion de l'Etablissement. D'autre part les Directions Générales de l'IGN et de la Météo vont être regroupées sur le site de St-Mandé. La dotation de l'État serait entièrement concentrée sur l'entité « publique ».

Pour illustrer le propos, la fermeture du magasin historique de la rue de la Boétie, éventuellement remplacé par un magasin 5 fois plus petit avec 4 fois moins de personnels.



Les problèmes posés ne sont pas simples !

Des questions parmi d'autres concernent les effectifs, les statuts des personnels des entités commerciales et de défense à terme, la part de la sous-traitance, les logiques sous-jacentes : quel service public va-t-on produire ? De type service universel ? Comme brique de base des services développé par le privé ? Quelle réponse aux besoins des collectivités ? Quelles conséquences si on passe d'une politique de chiffre d'affaires à une politique de marge ? Et l'entité Défense ?

Comment va évoluer le débat ? La nature même de l'évolution apparaît défavorable dans un contexte de réduction des dépenses publiques mais l'état actuel de l'IGN est tout sauf satisfaisant, pour les personnels comme pour les usagers (qui sont depuis longtemps des clients...).



Les propositions alternatives, les revendications ont besoin d'être revisitées.

C'est dans ce contexte qu'un agent a posé la question du positionnement des cadres, au cours d'une AG de la CGT qui

a surtout posé la question : « Qu'est-ce qu'on peut faire » ?

L'encadrement de l'IGN est largement marqué par sa culture technique, par l'esprit « maison » façonné en particulier par sa formation à l'ENSG, école multi-niveaux de qualification intégrée à l'IGN, permettant un brassage important des catégories. L'encadrement administratif à sa propre originalité et une origine différente (concours administratifs, détachements).

L'encadrement est manifestement attentif à ce que font les syndicats et la CGT, à sa combativité comme à son degré de réalisme. Autre chose est une intervention massive sur des revendications. Il est urgent de développer le débat ! Les échanges avec la fédération, comme avec les organismes ayant des problématiques parallèles (CETE, Météo, Cadastre...) ne peuvent sans doute plus être éludés.

BREVE

Travailler dans une tour n'a rien d'anodin

Lors d'un colloque organisé récemment par



l'Observatoire de la qualité de vie au bureau (Actineo), une sociologue et architecte, Elisabeth Pelegrin-Genel, a affirmé que « travailler

dans une tour n'est pas quelque chose de banal ». reprenant les résultats d'une étude de 1980 qui soulignait les problèmes de ventilation, de climatisation, de température, de locaux aveugles et le caractère anxiogène des tours, elle a noté que si les premières difficultés citées se sont atténuées, la dernière est toujours d'actualité. Elle évoque le manque de contact avec le sol, l'angoisse de la hauteur, l'impossibilité d'ouvrir la fenêtre, la désorientation, les difficultés de circuler et communiquer dans un lieu à forte densité et de travailler dans un univers aseptisé et contrôlé.

Brève issue de la lettre électronique de l'UGICT
<http://www.ugict.cgt.fr/nvsite/lettre/lettre255.pdf>



STAGES FONCTION PUBLIQUE : UNE AVANCÉE ... À REÇULONS

Quatre ministres et secrétaires d'État ont présenté lundi des propositions relatives aux stages de jeunes diplômés. Il s'agissait essentiellement des stages dans la Fonction publique. Les annonces faites se résument à une débauche de communication pour une ambition recalée. L'avancée consiste à mettre en place partiellement ce qui avait été annoncé le 28 mai 2008 soit : un encadrement des stages dans la Fonction publique avec désignation d'un tuteur, convention de stage, suivi et évaluation, durée des stages limitée à six mois, gratification et défraiement des frais du stagiaire.

Le recul est centré sur trois aspects principaux

- La gratification du stagiaire qui passe du Smic minimum à 30 % du Smic au-delà d'une durée de deux mois au nom de l'équité avec les stages du privé ! L'harmonisation en 1 an s'est faite par le bas. La distinction entre stage d'observation et stage « opérationnel » sera laissée au libre arbitre unilatéral des administrations avec pour conséquence la possibilité de rémunérer au-delà des 30 % du Smic. La gratification ne donnera pas lieu à cotisations sociales.
- Le financement des stagiaires sera pris sur la masse salariale globale des fonctionnaires.
- La réponse désinvolte du ministre à l'interpellation sur les moyens nécessaires pour exercer un tutorat dans le cadre des 30 000 suppressions d'emplois dans la Fonction publique : celui-ci propose de compter « *heureusement sur les bonnes volontés des agents de la Fonction publique* » !

Dans l'attente de la sortie des décrets (*d'ici cet été*), toutes les rémunérations négociées pour les stages sont annulées, sans effet rétroactif et les ministres de s'auto-congratuler sur cette immense avancée !

Il nous paraît essentiel de revenir dans le contenu de la prochaine loi sur plusieurs points

- Pour tous les stages, une participation d'au moins 50 % du Smic dès le premier mois.
- Pour éviter l'arbitraire dans l'évolution de la rémunération des stages, une gratification assise sur la qualification correspondant au diplôme en cours d'acquisition.
- Des gratifications soumises aux cotisations sociales.
- Des moyens pour l'exercice du tutorat.

Montreuil, le 30 avril 2009



« Rapport à M. le Premier Ministre : Mission d'étude sur l'avenir des corps d'ingénieurs de l'Etat »

Résumé et commentaires CGT

Ce rapport est disponible sur le site suivant :

http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/reforme_etat_862/remise_rapport_sur_avenir_63082.html

La lettre de mission :

Le rapport, rédigé à la demande du Premier ministre, s'inscrit dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et porte sur les grands corps d'ingénieurs de l'Etat.

La mission s'est permise toutefois d'aborder le cas des corps constitués de personnels non ingénieurs, tels celui des Inspecteurs de la santé vétérinaire. Le rapport parle non plus des ingénieurs de l'Etat mais des « d'administrateurs, ou hauts fonctionnaires, à formation scientifique et technique ».

Ce rapport est constitué de deux parties : Etat des lieux et Orientations.

Etat des lieux :

« Dès l'origine, la création des corps d'ingénieurs a répondu à des besoins publics cruciaux en matière technique. »

« L'accès à ces corps a précocement correspondu aux exigences méritocratiques d'un Etat démocratique, grâce à l'accès par concours. »

« Sans qu'il soit possible de le quantifier, l'apport des grands corps d'ingénieurs de l'Etat à la croissance économique de notre pays est incontestable. »

« Dans la même optique, la protection que le statut confère aux ingénieurs membres des grands corps techniques par rapport au pouvoir politique favorise leur indépendance et leur impartialité. Dans certains secteurs particulièrement sensibles, la mission considère qu'il est essentiel de placer les agents publics dans une position où leur compétence soit reconnue par tous, et leur impartialité et leur neutralité ne soient pas contestées. »

« Dans de nombreux [autres] cas, généralement liés aux nouveaux modes de gestion publique, les ingénieurs peuvent apporter des savoir-faire propres en complément de ceux des hauts fonctionnaires à formation juridique. »

Le « contexte ne met pas en cause la légitimité du recours prédominant à des fonctionnaires par rapport à des contractuels. »

Dans le même temps, le rapport souligne que l'apport des ingénieurs pourrait s'expliquer par « l'importance et la qualité de l'interaction entre les secteurs publics et privés. » Il souligne également que les grands corps de l'Etat se sont adaptés et ont évolué au cours des décennies, par un élargissement des domaines d'intervention, et par des fusions – nombre de petits corps a disparu, comme celui des poids et mesures – dont celle à venir entre le corps des IPC (Ponts et Chaussées) et les IGREF (Eaux et Forêts).

Le rapport mentionne également que l'environnement des corps a évolué, et cite « les mouvements de libéralisation et de mondialisation », la « décentralisation », l'émergence du « principe de précaution », « la construction européenne », « les nouvelles exigences de productivité ». Il insiste sur le fait que « peut-être plus fortement encore que les hauts fonctionnaires administratifs de l'Etat, ces bouleversements affectent les corps d'ingénieurs de l'Etat, » et indique « la fin de l'Etat producteur. »

Le rapport fait l'inventaire des « principaux domaines d'action de l'Etat en matière technique, dans lesquels les administrateurs à formation scientifique ont déjà ou auront un rôle central à jouer :

- Les politiques de compétitivité, de développement, de contrôle et de régulation des activités économiques ;
- La prévention des risques, notamment industriels ;
- Le management de la recherche et de l'innovation ;
- L'aménagement et la gestion des territoires, notamment sous l'angle environnemental ;
- La politique de sécurité nationale, les aspects technologiques intéressant d'abord la politique d'armement, mais aussi de plus en plus les questions de sécurité intérieure ;
- L'analyse économique et financière et la production des statistiques nationales ;
- La santé et la sécurité sanitaire. »

Il souligne que « sur tous ces sujets, les attentes des citoyens sont fortes » et que « le besoin d'expertise a changé de contenu dans les domaines traditionnels : l'Etat « fait » moins lui-même, il « fait faire » davantage. »

« Les besoins de l'Etat en ingénieurs ne se cantonnent [donc] pas aux domaines purement techniques. » Les fonctions concernées sont listées :

- L'expertise au sens strict pour la détermination d'une politique publique ;
- La maîtrise d'ouvrage, l'architecture et la conduite de projets complexes ;
- L'achat dans les secteurs sensibles, au premier rang desquels l'armement, et de manière générale, les systèmes d'information ;
- Le contrôle et la régulation, essentiellement dans les domaines de la vie des entreprises, de l'énergie, de l'environnement et de la santé.
- Le conseil et l'audit de manière transversale.

« La mission ne nie pas l'intérêt ponctuel du recours à des consultants extérieurs ou à des contractuels pour des missions déterminées », mais « s'agissant des hauts fonctionnaires à formation scientifique et technique, la mission estime toutefois que cela ne serait pas souhaitable de manière générale ».

« De manière générale, la mission rappelle qu'un corps d'administrateurs à formation scientifique ne peut être réduit à l'exercice d'un métier technique. En effet, s'agissant des corps d'encadrement et de direction à vocation interministérielle, la notion de métier apparaît excessivement réductrice. »

« La seule question qui vaille, suivant cette démarche, consiste à se poser la question de l'adéquation des filières actuelles, identifiées par des corps dans le cadre juridique actuel, et des nouveaux besoins techniques, en mutation rapide. »

Orientations :

Ce texte est directement issu de la conclusion du rapport.

« 1) Sur le recrutement et la formation initiale :

- Préserver une voie de recrutement majoritaire issue de l'Ecole polytechnique, et une formation initiale en école d'application centrée sur les stages, à effectuer notamment dans le système productif.
- Ouvrir davantage les corps à d'autres filières d'excellence, notamment les anciens élèves des Ecoles normales supérieures et les docteurs.
- Réduire la durée de la partie académique de la formation initiale dispensée en école d'application.
- Engager de manière systématique des travaux de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, qui auront vocation à être régulièrement actualisés.
- En tout état de cause, limiter rapidement et notablement les flux d'entrée dans les corps : sauf exception dûment justifiée par un contexte particulier, une division par deux des flux d'entrée tels qu'ils étaient au début de la décennie pourrait être une piste envisageable qui définirait le minimum des réductions attendues des flux de recrutement. Dans certains cas, cette réduction pourrait même être plus importante.

2) Sur les parcours professionnels :

- Affecter systématiquement, en début de carrière, les jeunes fonctionnaires dans des environnements professionnels où ils pourront parfaire leur formation technique, selon une logique propre aux parcours professionnels des hauts fonctionnaires à formation scientifique: les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, la recherche, voire les entreprises industrielles.
- Diversifier davantage les parcours professionnels :
 - d'une part, par l'accroissement de la mobilité des membres des corps d'ingénieurs, qu'il convient de favoriser par une série de mesures techniques, au premier rang desquelles doit figurer l'harmonisation des grilles indiciaires et des régimes indemnitaires des corps de niveau équivalent ;
 - d'autre part, par une identification plus dynamique et prospective des postes où les compétences et savoir-faire des hauts fonctionnaires à formation scientifique peuvent être utiles.
- Mettre en place une gestion des ressources humaines plus active et directive, intégrant un clause de rendez-vous avec les cadres supérieurs, qui aurait lieu approximativement après 15 ans de carrière, et en prévoyant un appui à la reconversion en cas de départ de la fonction publique.
- Revaloriser le statut d'expert au sein des corps d'ingénieurs, que ce soit au plan national ou aux plans européen et international, en particulier par la définition de parcours professionnels davantage liés à la recherche et par la définition et l'affichage de priorités nationales en matière d'expertise scientifique.

- Développer fortement la formation continue sous toutes ses formes, en prévoyant des obligations de formation dans les parcours professionnels des hauts fonctionnaires, dûment sanctionnées dans leur carrière.

3) Sur la structure institutionnelle des corps :

- Veiller à ce que les regroupements de corps aient une légitimité en termes de « racine » et de vocation professionnelles, et à ce que certaines compétences pointues, propres aux corps fusionnés, ne disparaissent pas avec eux.
 - Suivant cette démarche, aux yeux de la mission, telle qu'elle résulte des fusions engagées à ce jour, la structure des corps d'encadrement supérieur étudiés apparaît satisfaisante : trois filières de hauts fonctionnaires à formation scientifique, bien distinguées par leur vocation respective (la vocation économique et industrielle, la vocation territoriale et d'aménagement, la vocation de défense et de sécurité), adossées à de grands ministères pérennes, auxquelles il faut ajouter deux filières plus spécialisées, centrées sur des métiers pointus qui ne se rattachent pas aux métiers des ingénieurs au sens strict (la statistique et les études économiques, le contrôle des assurances).
- Concilier la nécessité de disposer d'experts de très haut niveau et l'accès des administrateurs à formation scientifique aux plus hauts postes d'encadrement de l'Etat, par la création d'un cadre statutaire commun à tous les hauts fonctionnaires, préservant des filières professionnelles correspondant aux besoins diversifiés de l'Etat en termes de compétences, de savoir-faire et de connaissances sectorielles, tout en organisant un accès commun au vivier des dirigeants.
- Mettre en place une formation de transition organisant une prise de recul pour les cadres supérieurs appelés à court ou moyen terme à occuper les postes de direction supérieure, soit en labellisant et en harmonisant les formations déjà dispensées dans certains ministères, soit, voie préconisée à titre principal par la mission, en créant une académie du management public dispensant une formation d'une durée proche d'un semestre.
- Créer un poste de secrétaire général autonome chargé de l'identification et de la gestion des hauts potentiels, directement placé auprès du Premier Ministre, dont l'objectif principal serait de contribuer à professionnaliser la sélection des plus hauts responsables administratifs de l'Etat, notamment parmi les hauts fonctionnaires à formation scientifique. »

Commentaires généraux :

Certains points sont positifs, ainsi la reconnaissance affichée du rôle qu'ont joué et continuent à jouer les ingénieurs dans le fonctionnement économique de la France, l'affirmation suivant laquelle l'indépendance par rapport au pouvoir politique est un atout, la non remise en cause du statut de fonctionnaires de ces ingénieurs, le caractère réducteur de la notion de métier.

Certaines orientations sont propres à répondre à des besoins exprimés çà et là. :

- *au-delà du recrutement majoritaire en sortie de Polytechnique, l'ouverture des corps aux élèves des ENS et aux docteurs ;*
- *le rôle affirmé de la recherche comme formation complémentaire en début de carrière ;*
- *l'harmonisation des grilles de rémunération entre les corps ;*

- *le développement de la formation continue ;*
- *veiller à ce que des compétences pointues ne disparaissent pas dans la fusion des corps (cas des « modélisateurs » à Météo-France ...) ;*

L'essentiel des propositions doit être critiqué ainsi:

- *la réduction de la partie académique de la formation initiale en école d'application ;*
- *la limitation (jusqu'à 50%) des flux d'entrée dans les corps ;*
- *la limitation à trois grands corps d'ingénieurs, ce qui éloigne les ingénieurs de la technicité des maisons d'emploi :*
 - *industrie et économie (actuel corps des Mines)*
 - *territoire et aménagement (actuel corps des Ponts et des IGREF)*
 - *défense et sécurité (actuel Armement)*
- *et surtout, le fait que ce rapport se limite à s'interroger sur le sort des grands corps de l'Etat, sans évoquer celui des autres corps – ingénieurs des travaux techniciens et administratifs.*



Les grands corps d'ingénieurs à la moulinette de la RGPP

Un rapport Daniel Canepa –Jean-Martin Folz de janvier 2009, rédigé à la demande du premier ministre, porte sur le devenir des corps d'ingénieurs à l'heure de la RGPP.

En réponse aux questions posées dans la lettre de commande, le rapport développe en premier lieu le rôle historique joué par les corps d'ingénieurs de l'Etat dans le développement économique du pays et l'essor de grandes entreprises mondiales. Des secteurs sont cités : le bâtiment et les travaux publics, l'eau, l'énergie nucléaire, le pétrole, l'armement. Pour expliquer ce phénomène, le rapport avance « une tentative d'explication » reposant sur la qualité de l'interaction entre les secteurs public et privé, l'Etat jouant un rôle clef dans la constitution d'avantage comparatifs : rôle direct en tant que producteur ou réalisateur de grands projets, rôle indirect de spécificateurs, d'acheteur, ou encore pourvoyeur de ressources humaines de qualité, dans un dialogue de haut niveau mutuellement bénéfique avec les entreprises ». Le rapport ajoute : « idéalement, il devrait en être de même dans le futur, en ce qui concerne l'acquisition des compétences techniques requises par le développement durable : d'abord construits au sein ou à partir de services publics, les savoirs- faire correspondants auront vocation à essaimer dans le secteur privé, l'initiative privée prenant alors le relais en les introduisant dans le système productif ».

Mais il s'agit bien d'un idéal suggéré. Car le rapport développe ensuite la façon dont l'Etat a cessé d'être un « opérateur économique direct » en externalisant et en privatisant ». Il est fait état également des mouvements de libéralisation et de mondialisation, de la construction européenne qui restreint les marges de manoeuvre des Etats, des contraintes budgétaires qui « conduisent l'Etat à réaliser d'importantes réformes de structure »...

Dans cette logique d'abandon et de régression de l'intervention publique, les ingénieurs sont en première ligne pour constater « la fin de l'Etat producteur ».

Des grands corps d'ingénieurs aux « administrateurs à formation scientifique »

Cependant, d'après le rapport, les besoins techniques n'ont pas totalement disparu « mais ledit besoin a changé à la fois de frontière et de contenu ». Les ingénieurs de l'Etat sont ainsi rebaptisés « administrateurs à formation scientifique ».

3 secteurs sont cités : -la santé et la sécurité alimentaires des aliments (même si le corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire n'est pas traité)

- l'environnement, le développement durable et la prévention des risques
- la sécurité intérieure (police scientifique, informatique, télécommunications, cybernétique,...).

Le rapport liste les principaux domaines d'action de l'Etat en matière technique :

- Les politiques de compétitivité, de développement, de contrôle et de régulation des activités économiques ;
- La prévention des risques, notamment industriels ;
- Le management de la recherche et de l'innovation ;
- L'aménagement et la gestion des territoires, notamment sous l'angle environnemental ;
- La politique de sécurité nationale, les aspects technologiques intéressant d'abord la politique d'armement, mais aussi de plus en plus les questions de sécurité intérieure ;
- L'analyse économique et financière et la production des statistiques nationales ;
- La santé et la sécurité sanitaire.

Les fonctions concernées sont listées :

- L'expertise au sens strict pour la détermination d'une politique publique ;
- La maîtrise d'ouvrage, l'architecture et la conduite de projets complexes ;
- L'achat dans les secteurs sensibles, au premier rang desquels l'armement, et de manière générale, les systèmes d'information ;
- Le contrôle et la régulation, essentiellement dans les domaines de la vie des entreprises, de l'énergie, de l'environnement et de la santé.
- Le conseil et l'audit de manière transversale.

Quelle articulation des corps d'ingénieurs avec la politique gouvernementale en matière de GRH dans la fonction publique ?

Le rapport plaide en premier lieu pour le maintien d'un « noyau dur » d'administrateurs fonctionnaires à formation scientifique de haut niveau. Ceux-ci n'ont pas à se « préoccuper de rentabilité immédiate ni de renouvellement de contrat et peuvent « se projeter plus facilement sur le long terme ».

« Le recours généralisé à des contractuels... pourrait poser un problème d'attractivité : l'Etat qui n'aurait que des emplois à durée déterminée à proposer, n'attirerait pas les meilleurs ingénieurs à son service ».

Dans le même temps, les, corps d'ingénieurs doivent se réadapter en fonction de deux objectifs que doit se fixer l'Etat :

- disposer d'experts de niveau mondial dans les secteurs régulés ou contrôlés
- diversifier les profils des cadres dirigeants de l'Etat en permettant l'accès des ingénieurs aux plus hautes responsabilités

En matières de recrutement le rapport propose :

- la réduction par deux des recrutements, « dans certaines filières, les réductions pourraient être nettement plus importantes ».
- le maintien d'un recrutement externe majoritaire à partir de l'Ecole polytechnique, dans un souci d'un « recrutement égalitaire, fondés sur les seuls mérites et savoirs, à l'abri des influences partisans » mais en réduisant la partie « académique » de la formation et en élargissant l'accès aux écoles normales supérieures et aux docteurs formés par l'université. La possibilité d'effectuer un doctorat pendant ses études sera encouragée et élargie.
- Des recrutements directs sur titre et travaux dans le grade d'ingénieur général.

La gestion des carrières

-dans les premiers postes :

Le rapport interroge sur la difficulté d'avoir des régulateurs et des acheteurs ayant une expérience concrète du secteur où ils doivent intervenir et du besoin qu'une première partie de la carrière s'effectue dans des fonctions réellement techniques. 3 « espaces » à privilégier sont cités : les territoires (services déconcentrés de l'Etat et collectivités territoriales), la recherche, une formation plus longue sous forme de stage en entreprises.

Le rapport ne propose pas l'intégration dans les modèles de parcours professionnels d'allers retour régulier entre secteur public et privé car « les bons éléments qui quittent la fonction publique, de plus en plus fréquemment tôt dans leur carrière, n'y reviennent pas... ». Le recrutement d'ingénieurs de qualité issus du secteur privé paraît difficile « compte- tenu du différentiel de rémunération croissant au fil de la carrière ».

Au bout de 15 ans, un choix serait ouvert « si le maintien dans la fonction publique serait souhaité » entre l'accès aux fonctions supérieures de management ou à un statut d'expert de haut niveau. Dans le cas contraire, « une politique de départ volontaire pourrait être mise en œuvre » en prenant appui sur le décret du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire ou sur le dispositif de réorientation professionnelle prévu par le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels.

L'accès aux fonctions supérieures de management A++ serait précédé d'une formation de « l'ordre d'un semestre ».

Une organisation proposée en 3 corps :

-un corps à vocation industrielle et économique, issu de la fusion mines- télécommunications (baisse de 40% des recrutements dans le cadre de la fusion des deux corps)

-un corps à vocation territoriale et d'aménagement, issu de la fusion ponts et chaussées/ génie rural, eaux et forêts (« dont les effectifs devraient être orientés fortement à la baisse »)

-un corps à vocation de défense et sécurité, (soit le corps de l'armement).

Un cadre statutaire commun pour l'ensemble de la haute fonction publique

Le rapport propose un cadre unique (niveau 4) pour tous les hauts fonctionnaires s'accompagnant du maintien des spécialités. Ce cadre unique servirait de vivier pour le niveau A++ (niveau purement fonctionnel correspondant aux postes de direction d'administration centrale et d'établissement publics et, au moins partiellement les postes de préfets et d'ambassadeurs).

Une cellule placée auprès du premier ministre serait chargée de piloter les pratiques de gestion des « hauts potentiels ».

Commentaires

Ce rapport sur les corps d'ingénieurs s'inscrit dans le cadre de la politique de réforme de l'Etat, politique qui a déjà produit des effets hautement négatifs avec le désengagement de l'Etat d'un grand nombre de secteurs.

Pour la première fois, l'objectif clairement porté est celui de la réduction des effectifs de cadres. Le rapport parle de centaines de hauts fonctionnaires qui « encombrant les conseils généraux » mais ceux-ci ne seraient-ils pas des plus utiles pour le redéploiement de politiques publiques, ainsi la promotion du développement durable dans toutes les sphères de l'économie qu'il s'agisse des territoires ou de l'appareil productif ?

Si le rapport ne peut évacuer le besoin de fonctionnaires techniques de haut niveau dans un certain nombre de secteurs de l'administration, nous ne pouvons pas adhérer au projet de réduction de moitié des effectifs d'ingénieurs qui trouve sa justification dans la perspective libérale d'un Etat réduit aux missions de pilotage et de contrôle.

Concernant la formation, la réduction de la formation théorique met en cause l'acquis démocratique que représentent les écoles de la fonction publique, celles-ci permettant d'avoir une formation payée par le futur employeur.

Le changement d'intitulé d'ingénieurs à « administrateurs à formation scientifique » est emblématique du changement de contenu de missions. De la même manière, le rapport considère (page 14) que le « métier technique... ne présenterait aucune particularité justifiant le statut de fonctionnaire ». Les hauts fonctionnaires à culture scientifique seraient chargés de piloter les politiques publiques mises en œuvre par des sociétés privées. Cela supposerait le maintien et le développement de compétences élevées mais comment les obtenir lorsque les missions techniques sont abandonnées ? Les propositions, ainsi un premier poste de 2 ans dans une entreprise privée comme au ministère de la Défense, sont peu convaincantes.

L'intérêt dominant qui prévaudra sera-t-il l'intérêt général ou celui des grandes firmes mondialisées ? Quelle sera la réelle indépendance des cadres supérieurs techniques au regard de ces grandes firmes ?

Il n'est pas fait état des ingénieurs dits de « travaux » recrutés à bac +5 alors même que la lettre de mission portait sur « les » corps d'ingénieurs. Quel sera leur devenir, leur rôle avec une telle conception de l'Etat ?

Patrick Hallinger